



Avis
sur la délimitation des territoires
des bureaux coordonnateurs
de la garde en milieu familial

24 février 2006



CONSULTATION DE LA CRÉ DE MONTRÉAL sur la délimitation des territoires des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial

C'est avec un grand intérêt que la CRÉ de Montréal a accueilli l'invitation de M. Jocelin Dumas, président du groupe de travail formé à la suite de l'adoption du projet de loi N°124, à participer aux consultations qui se déroulent actuellement concernant la délimitation des territoires des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial.

La CRÉ de Montréal, et auparavant le Conseil régional de développement de l'île de Montréal, s'est impliquée dans le développement des services de garde de la région depuis 1997. Tant au sein du comité sur les Services de garde qu'à celui du comité Famille, les partenaires du milieu montréalais ont développé, par la concertation et la mise en commun de leur expertise, une très bonne connaissance des besoins des familles et des enfants, des services et des ressources existantes, ainsi que des spécificités montréalaises influençant l'offre et la demande de services de garde à l'enfance.

Bien que les délais accordés à cette consultation soient relativement courts, la CRÉ de Montréal a pu réunir les membres de ses deux comités de concertation régionale les plus concernés par le sujet, soit les comités Famille et Services de garde à l'enfance.

Cette rencontre, tenue le 2 février dernier, s'est déroulée avec la participation des membres en provenance des milieux suivants : l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux, représentée par la Direction de la santé publique Montréal-Centre, les commissions scolaires de l'île de Montréal, le Regroupement des CPE de l'île de Montréal, le Comité d'économie sociale de l'île de Montréal, la Ville de Montréal, la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes et le Conseil Central du Montréal métropolitain (CSN). (voir liste des membres en annexe). Nous avons également bénéficié de la collaboration de deux personnes de la Direction des services à la famille – Montréal pour la présentation de la proposition ministérielle. Le 6 février suivant, la CRÉ de Montréal faisait part de ses réflexions à Mme Annie Goudreault, directrice, qui était accompagnée de Mme Danielle Bordeleau, conseillère au développement et à la concertation, de la Direction des Services à la famille – Montréal.

Les membres des comités ont d'abord fait l'analyse de la proposition ministérielle à la lueur de leur connaissance des réalités montréalaises et ont par la suite élaboré une contre-proposition tenant compte des particularités régionales et locales, des dynamiques de partenariat et de collaboration existantes, ainsi que des paramètres indiqués par le ministère dans le document de référence accompagnant la proposition.

Analyse de la proposition ministérielle

Les territoires de CSSS ne nous semblent pas convenables pour les raisons suivantes :

Caractéristiques géographiques

- Les limites territoriales des CSSS ne tiennent pas compte des limites physiques liées aux déplacements, telles que les infrastructures routières, et le système de transport en commun. Certains territoires sont enclavés, tels que Parc Extension et certains secteurs de l'ouest de l'île.
- Les déplacements ne s'effectuent pas à vol d'oiseau. Ainsi, les gens de la région doivent composer avec près de 200 kilomètres d'autoroutes, des infrastructures urbaines et routières qui exigent des contournements, et des périodes de pointe qui congestionnent la circulation automobile. Parmi la population active de la ville, 53% conduit une automobile pour se rendre au travail alors que 4% l'utilise en tant que passager. Près de 33% des travailleuses et travailleurs utilisent le transport en commun, 8% se rendent au travail à pied et une part minime, soit 2%, utilise la bicyclette¹. La réalité du transport en commun doit donc également être prise en compte. Bondés aux heures de pointe, la fréquence de circulation des autobus et des rames de métro diminue à d'autres périodes de la journée. De plus, les circuits du transport en commun sur un même territoire de CSSS exigent des détours et des contournements qui allongent le temps de déplacement.
- Ces réalités font en sorte que la participation des parents et des RSG qui seront physiquement plus éloignés du bureau coordonnateur ne sera pas favorisée. La participation citoyenne des parents au sein des conseils d'administration se motive entre autres par l'intérêt et la capacité de ceux-ci à se prononcer sur les besoins de la communauté qu'ils connaissent. Il faut également songer aux activités socioculturelles qui pourraient réunir occasionnellement les enfants, les RSG, les parents et le personnel du bureau coordonnateur.

Caractéristiques populationnelles

- On constate des écarts contrastés dans les conditions de vie sociales, économiques et culturelles parmi la population montréalaise. Un territoire de CSSS recouvre des réalités fort variées dans un même territoire. Les plus significatives sur l'île de Montréal ont trait à la densité et la diversité des communautés culturelles et immigrantes ainsi qu'à la concentration de la pauvreté. (voir tableau en annexe 2)
 - Exemple : CSSS de la Montagne A qui regroupe Parc-Extension et Ville Mt-Royal, deux territoires aux réalités socioéconomiques très différentes.
- De plus, le regroupement sur la base de CSSS implique un très grand nombre de places et de RSG à couvrir, ainsi qu'un grand nombre de familles à desservir dont les réalités sont diversifiées. Il serait difficile d'y développer des services de soutien respectueux de la diversité, notamment lorsqu'on tient compte des ressources qui

¹ Source : Observatoire économique et urbain, Service du développement économique et urbain, Ville de Montréal, selon les données du recensement 2001 de Statistique Canada

seraient dédiées spécifiquement au milieu familial (estimées selon les paramètres établis dans le cadre de référence).

- Il ne s'agit pas de créer des ghettos, mais de développer un sentiment d'appartenance qui facilitera le développement de partenariats et de mise en commun sur une base volontaire. La proposition ministérielle implique un très grand nombre de RSG et de population à desservir. Ainsi, le seul territoire du CSSS de l'Ouest de l'Île comptait en 2001 près de 205 000 résidents. Le sous-territoire de CLSC (compris dans celui du CSSS de l'Ouest de l'Île) en comporte à lui seul 126 000. (voir tableau de la population par territoire de CLSC en annexe 3)

Caractéristiques historiques

- Les territoires CSSS ont été créés il y a moins de deux ans. Ils ne sont pour l'instant qu'une référence administrative, et dans bien des cas inconnue, pour les citoyens et citoyennes de la région. Ils ne représentent pas un milieu identitaire pour les parents ou les RSG.
- La proposition ministérielle nous apparaît très réductrice quant à la participation des parents dans les instances. Plus de 200 CPE coordonnent actuellement 1 854 RSG sur l'Île, ce qui donne quinze fois plus de lieux d'implication possible pour les parents utilisateurs de la garde en milieu familial (à titre d'administrateurs) que dans la proposition ministérielle qui en comprend 13.

	Situation actuelle	Proposition MFACF
Nombre de conseils d'administration	202	13
Nombre potentiel de parents utilisateurs de la garde en milieu familial pouvant siéger sur un CA	202 à 929*	39**

*Un CA de CPE est composé d'au moins sept membres dont les 2/3 sont des parents usagers des services. Il y a donc au minimum 4,6 parents usagers des services de garde en installation et en milieu familial au sein des CA des CPE. Pour fins d'illustration, nous supposons que chaque CA de CPE inclut un parent usager de la garde en milieu familial. Au maximum, cette participation pourrait s'élever à 929.

**Un CA de bureau coordonnateur comprend au minimum 9 membres dont les 2/3 sont composés de parents usagers des services. Il y a donc au minimum 6 parents usagers provenant à part égale de l'installation et du milieu familial sur le CA du bureau coordonnateur. Pour fins d'illustration, nous supposons la présence de 3 parents usagers de la garde en milieu familial par CA de bureau coordonnateur, pour un résultat de 39 parents potentiellement membres.

- Pour assurer un développement régional harmonieux des services de garde sur l'Île, le CRDÎM, puis la CRÉ de Montréal a toujours tenu compte de l'avis des concertations locales quant aux priorités de leurs territoires respectifs, soit ceux des CLSC. **On compte ainsi plus d'une trentaine d'instances locales réunissant les acteurs en petite enfance et famille** qui, par leur connaissance des réalités de leur territoire, ont pu émettre des avis éclairés quant aux besoins de leur communauté. Cette dynamique ne se retrouve pas au niveau des territoires de CSSS.

Proposition de la CRÉ de Montréal

Les territoires de CLSC sont privilégiés comme unité territoriale de base pour la mise sur pied de bureaux coordonnateurs sur l'île de Montréal (voir tableau en annexe 1). Les territoires de CLSC présentant moins de 250 places ont été jumelés à un autre territoire de CLSC situé à proximité et/ou présentant des caractéristiques populationnelles compatibles. La proposition de la CRÉ de Montréal comporte donc 29 territoires à couvrir par autant de bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial.

Mentionnons que même s'il y a eu une restructuration administrative qui a créé les territoires de CSSS, le nom et les installations des CLSC sont maintenus. Les programmes et les services sont offerts à partir des CLSC parce qu'ils sont reconnus par leurs milieux.

La proposition possède les avantages recherchés par le MFACF (p.6 du document de référence), soit :

- **Les territoires de CLSC sont des entités géographiques reconnues qui constituent ainsi une base de référence déjà connue et acceptée des RSG et des parents.** Les gens ont plus d'affinités avec les territoires de CLSC, qui existent depuis plus de 25 ans. Ces territoires sont géographiquement plus cohérents que ceux des CSSS, lesquels comprennent des secteurs enclavés, ou encore des réalités socioéconomiques très contrastées.
- Cela permet le **maintien d'une relation déjà établie avec les autres organismes du milieu et facilitera la mise en place du service centralisé d'information** sur les services de garde en milieu familial. Les territoires de CLSC donnent une meilleure mesure de la clientèle à desservir que les territoires de CSSS. De plus, le développement des services s'est historiquement fait sur la base des territoires de CLSC. Une trentaine de concertations locales se sont mises en place, des relations partenariales se sont notamment établies avec les CLSC.
- Cette base territoriale devrait **faciliter le regroupement et le développement du sentiment d'appartenance des RSG rattachées à une seule et même entité.** Le cadre identitaire ou le sentiment d'appartenance que l'on veut favoriser en regroupant la gouvernance du milieu familial sera difficile à concrétiser dans les cas où les différences (linguistiques, culturelles, sociales et économiques) des RSG et des familles qu'elles desservent sont trop marquées.
- Elle permet de **prendre en considération les spécificités culturelles et socioéconomiques** de la population et le développement d'expertises appropriées. Mentionnons à cet égard que 28% de la population de la région est immigrante. Parmi les familles montréalaises, 44% sont immigrées, mixtes ou formées de résidents permanents. Quant aux réalités économiques vécues par les familles de Montréal, on remarque que 37,8% des enfants âgés de 5 ans ou moins (41 405 enfants) sont pauvres, ce qui reflète la pauvreté de leurs parents. Le taux de

pauvreté des enfants au Québec en 2001 était de 17,8% alors qu'il s'élève à 34,2% à Montréal.²

- Elle **tient compte des territoires naturels, des infrastructures routières et de transport en commun de la région**. Les RSG auront à se déplacer vers le bureau coordonnateur pour des formations de groupe ou encore des activités communes avec les enfants et leurs parents. Compte tenu de l'horaire de travail des RSG qui restreint leur disponibilité, il faut considérer les contraintes liées au transport.

De plus, la proposition répond aux objectifs visés par la consolidation de la garde en milieu familial, et respecte les lignes directrices utilisées dans le document de référence pour délimiter les territoires, notamment les suivantes :

- Les frontières des régions administratives du Québec sont respectées (les territoires de CLSC existent toujours et les données administratives et populationnelles sont disponibles sur cette base). Les programmes des CSSS sont toujours dispensés à partir des CLSC.
- Le nombre minimal de 250 places subventionnées accordé à un bureau coordonnateur est respecté, et afin d'atteindre ce minimum, quelques territoires de CLSC ont été jumelés.

² Rapport sur la pauvreté à Montréal; Forum régional sur le développement social de l'île de Montréal; septembre 2004

Autres considérations

Cet avis de la CRÉ de Montréal est exprimé sous certaines réserves. Une première estimation des ressources qui seraient allouées aux bureaux coordonnateurs selon les paramètres indiqués dans le document de référence nous amène aux constats suivants :

- On compte actuellement sur l'Île environ 150 conseillères pédagogiques dédiées au milieu familial. Les paramètres du document de référence* nous font estimer à 74,16 le nombre de postes d'agent(e)s de soutien et de conformité pour desservir les 1874 RSG actuelles (voir Annexe 1). Cela signifie la réduction de moitié des effectifs dédiés spécifiquement au milieu familial. Nous comprenons mal comment une telle rationalisation des ressources permettrait le maintien du niveau actuel de soutien aux RSG, soutien qui contribue directement à la qualité des services. Cette situation nous semble encore moins favorable à l'augmentation du soutien offert aux RSG, objectif exposé dans la section 1 du document de référence.

*Cette estimation est basée sur un ratio équivalent à une personne à temps complet par 25 RSG pour l'intervention directe réalisée auprès d'elles par l'agente-conseil en soutien pédagogique et l'agente de conformité.

- L'estimation des ressources nécessaires a été établie sur une moyenne provinciale tirée des rapports d'activité des CPE, et ne tient pas compte d'éventuels écarts régionaux, sauf en ce qui a trait aux distances géographiques (ratio moindre), aux régions éloignées et aux milieux autochtones (exceptions au seuil minimal de 250 places).

Nous estimons que la densité et la diversité des populations immigrantes, ainsi que la concentration et le haut taux de pauvreté de la région complexifient l'intervention et nécessitent un traitement particulier, voire davantage de ressources. Nous tenons à souligner que plusieurs ministères ont déjà reconnu ces besoins. Ils sont pris en compte notamment dans le secteur de la santé et dans le secteur de l'éducation. En éducation par exemple, le ministère reconnaît cette complexité et prévoit des mesures particulières pour l'intervention en milieu défavorisé³ et pour les élèves recevant des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français. Ainsi, le ratio maître/élèves en milieu défavorisé passe de 1/20 à 1/18 au préscolaire.

- Nous soulignons également que des allocations spécifiques sont accordées aux CPE qui accueillent des enfants de milieux défavorisés, ainsi que pour les enfants ayant des besoins particuliers (handicapés notamment), ce qui leur permet d'adapter leur intervention (que ce soit en diminuant les ratio ou en élaborant des programmes spécifiques). Dans la formule actuelle, l'expertise développée grâce à ces allocations peut également bénéficier aux RSG qui sont rattachées aux CPE qui les reçoivent. En réduisant le nombre de CPE qui coordonneront la garde en milieu familial, on réduit d'autant le soutien potentiel aux RSG.

³ Règles budgétaires 2005-2006 pour les commissions scolaires, édité par le MÉLS, juin 2005

- Nous suggérons de tenir compte de ces éléments soit en révisant le ratio à la baisse, soit en prévoyant des allocations particulières, ou en introduisant un facteur de pondération, ou les trois à la fois. Ces formules permettraient d'assurer les ressources nécessaires pour développer un panier de services approprié aux spécificités montréalaises.
- Dans le secteur de l'aide domestique, on a mesuré le temps moyen que passaient les secrétaires réceptionnistes des entreprises d'économie sociale dans les différents territoires de CLSC à répondre au téléphone. Il s'avère que le temps requis augmente significativement en milieu allophone et défavorisé. La diversité linguistique et culturelle, l'intégration récente à la communauté montréalaise, l'absence de familiarité avec les réseaux de la société d'accueil et le niveau « d'articulation » de la personne sont des facteurs qui pourraient expliquer ce fait.

Ces situations sont fréquentes dans la région et on devrait en tenir compte dans l'estimé des ressources de secrétaires comptables à allouer aux bureaux coordonnateurs, puisqu'une partie importante de cette fonction sera l'interaction avec les parents (demande d'information, plaintes, etc.). Les responsabilités des bureaux coordonnateurs à ce niveau seront d'ailleurs plus importantes que dans la situation actuelle.

ANNEXE 1

**PROPOSITION DE LA CRÉ DE MONTRÉAL
DÉLIMITATION DES TERRITOIRES DES BUREAUX
COORDONNATEURS DE LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL
et estimation des ressources allouées**

Proposition de découpage territorial et déploiement du modèle proposé

	NOM du CSSS	Nom du CLSC	Places en MF	RSG	Places par RSG	Agent soutien et conformité (1/25)	Secrétaire comptable (ratio 1/500)	sous-total	Direction ratio (1/15)	TOTAL
1	Ouest de l'Île	Dollard-des-Ormeaux	273	39	7,0	1,56	0,55	2,11	0,14	2,25
2	Ouest de l'Île	Lac St-Louis	262	42	6,2	1,68	0,52	2,20	0,15	2,35
3	Ouest de l'Île	Pierrefonds	641	99	6,5	3,96	1,28	5,24	0,35	5,59
4	LaSalle et Vieux Lachine	Lachine	363	56	6,5	2,24	0,73	2,97	0,20	3,16
5	LaSalle et Vieux Lachine	LaSalle	702	102	6,9	4,08	1,40	5,48	0,37	5,85
6	Sud-Ouest / Verdun	Pointe St-Charles	313	45	7,0	1,80	0,63	2,43	0,16	2,59
	Sud-Ouest / Verdun	Saint-Henri								
	Sud-Ouest / Verdun	Côte St-Paul								
7	Sud-Ouest / Verdun	Verdun	358	52	6,9	2,08	0,72	2,80	0,19	2,98
8	Cavendish	Côte St-Luc (René-Cassin)	328	42	7,8	1,68	0,66	2,34	0,16	2,49
9	Cavendish	N.D.G/Montréal-Ouest	375	48	7,8	1,92	0,75	2,67	0,18	2,85
10	de la Montagne (A)	Mont-Royal	379	64	5,9	2,56	0,76	3,32	0,22	3,54
11	de la Montagne (B)	Côte-des-Neiges	423	54	7,8	2,16	0,85	3,01	0,20	3,21
12	de la Montagne (B)	Snowdon	522	69	7,6	2,76	1,04	3,80	0,25	4,06
13	Bordeaux-Cartierville / Saint-Laurent	Bordeaux-Cartierville	568	74	7,7	2,96	1,14	4,10	0,27	4,37
14	Bordeaux-Cartierville / Saint-Laurent	Saint-Laurent	627	86	7,3	3,44	1,25	4,69	0,31	5,01
15	Ahuntsic et Montréal-Nord	Ahuntsic	659	94	7,0	3,76	1,32	5,08	0,34	5,42
16	Ahuntsic et Montréal-Nord	Montréal-Nord	633	87	7,3	3,48	1,27	4,75	0,32	5,06
17	de la Montagne (A)	Parc Extension	671	92	7,3	3,68	1,34	5,02	0,33	5,36
	La Petite Patrie et Villeray	Villeray								
18	La Petite Patrie et Villeray	Petite Patrie	309	44	7,0	1,76	0,62	2,38	0,16	2,54
19	Jeanne-Mance	Montréal Centre-Sud (les Faubourgs)	329	48	6,9	1,92	0,66	2,58	0,17	2,75
	Jeanne-Mance	Montréal Centre-Ville								
	Lucille-Teasdale	Hochelaga-Maisonneuve								
20	Jeanne-Mance	Plateau Mont-Royal	304	45	6,8	1,80	0,61	2,41	0,16	2,57
21	Saint-Léonard et Saint-Michel	Saint-Léonard	536	74	7,2	2,96	1,07	4,03	0,27	4,30
22	Jeanne-Mance	Saint-Louis du Parc	397	59	6,7	2,36	0,79	3,15	0,21	3,36
	de la Montagne (B)	Métro								
23	Saint-Léonard et Saint-Michel	Saint-Michel	452	65	7,0	2,60	0,90	3,50	0,23	3,74
24	Lucille-Teasdale	Mercier-Ouest (Olivier-Guimond)	301	47	6,4	1,88	0,60	2,48	0,17	2,65
25	Lucille-Teasdale	Rosemont	673	95	7,1	3,80	1,35	5,15	0,34	5,49
26	Pointe-de l'Île	Anjou	376	56	6,7	2,24	0,75	2,99	0,20	3,19
27	Pointe-de l'Île	Mercier-Est	274	42	6,5	1,68	0,55	2,23	0,15	2,38
28	Pointe-de l'Île	Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est (Octave-Roussin)	460	75	6,1	3,00	0,92	3,92	0,26	4,18
29	Pointe-de l'Île	Rivière-des-Prairies	392	59	6,6	2,36	0,78	3,14	0,21	3,35
			12 900	1 854	7,0	74,16	25,80	99,96	6,66	106,62

ANNEXE 2

TABLEAU SUR LA DÉFAVORISATION ET LES POPULATIONS IMMIGRANTES PAR TERRITOIRE DE CLSC ET DE CSSS

Données sur la défavorisation et les populations immigrantes par territoire de CLSC et de CSSS

NOM du CSSS	Nom du CLSC	Défavori- sation (a)		Faible revenu		Population immi-grante		Immigration récente (b)		Places en MF		RSG		Places par RSG	
			Rang		Rang		Rang		Rang		Rang		Rang		Rang
Sud-Ouest / Verdun	Saint-Henri	64,0	1	46%	5	24%	17	5%	11	96	32	13	32	7,4	8
Sud-Ouest / Verdun	Pointe St-Charles	62,2	2	49%	2	14%	25	4%	16	6	34	1	34	6,0	32
de la Montagne (A)	Parc Extension	60,5	3	52%	1	62%	1	17%	1	144	31	19	30	7,6	6
Jeanne-Mance	Montréal Centre-Sud (les Faubourgs)	56,1	4	48%	3	19%	19	5%	12	68	33	11	33	6,2	30
Saint-Léonard et Saint-Michel	Saint-Michel	52,8	5	41%	6	43%	4	7%	7	452	12	65	12	7,0	18
Lucille-Teasdale	Hochelaga-Maisonneuve	52,4	6	46%	4	10%	28	3%	22	261	27	37	28	7,1	14
de la Montagne (B)	Snowdon	50,7	7							522	10	69	11	7,6	7
Ahuntsic et Montréal-Nord	Montréal-Nord	50,4	8	40%	7	26%	14	5%	13	633	5	87	5	7,3	10
de la Montagne (B)	Côte-des-Neiges	48,7	9	33%	11	43%	5	13%	2	423	13	54	17	7,8	2
Sud-Ouest / Verdun	Côte St-Paul	44,0	10	31%	13					211	29	31	29	6,8	21
Bordeaux-Cartierville / Saint- Laurent	Bordeaux-Cartierville	39,9	11	30%	17	46%	3	9%	5	568	7	74	9	7,7	5
La Petite Patrie et Villeray	Villeray	39,2	12	34%	10	29%	10	6%	9	527	9	73	10	7,2	12
La Petite Patrie et Villeray	Petite Patrie	37,3	13	37%	8	19%	20	4%	17	309	21	44	22	7,0	15
Bordeaux-Cartierville / Saint- Laurent	Saint-Laurent	36,3	14	30%	16	48%	2	10%	4	627	6	86	6	7,3	9
Saint-Léonard et Saint-Michel	Saint-Léonard	36,0	15	27%	19	38%	7	5%	14	536	8	74	8	7,2	11
Lucille-Teasdale	Rosemont	35,7	16	31%	15	17%	21	4%	18	673	2	95	3	7,1	13
Lucille-Teasdale	Mercier-Ouest (Olivier- Guimond)	35,6	17	25%	22	17%	22	3%	23	301	23	47	20	6,4	28
Cavendish	N.D.G/Montréal-Ouest	35,0	18	27%	20	34%	9	8%	6	375	17	48	19	7,8	3
Jeanne-Mance	Saint-Louis du Parc	32,5	19	34%	9	29%	11	5%	15	237	28	41	26	5,8	34
Jeanne-Mance	Montréal Centre-Ville	32,1	20							0	35	0	35		35
Ahuntsic et Montréal-Nord	Ahuntsic	31,2	21	27%	21	25%	15	6%	10	659	3	94	4	7,0	16
Pointe-de l'Île	Anjou	31,0	22	24%	23					376	16	56	16	6,7	23
Sud-Ouest / Verdun	Verdun	30,1	23	31%	14	15%	23	4%	19	358	19	52	18	6,9	19
LaSalle et Vieux Lachine	LaSalle	28,7	24	24%	25	25%	16	4%	20	702	1	102	1	6,9	20
Pointe-de l'Île	Mercier-Est	27,6	25	24%	24	13%	26	2%	26	274	24	42	24	6,5	25
LaSalle et Vieux Lachine	Lachine	27,5	26	23%	26	15%	24	3%	24	363	18	56	15	6,5	26
de la Montagne (B)	Métro	26,5	27	32%	12	35%	8	11%	3	160	30	18	31	8,9	1
Pointe-de l'Île	Rivière-des-Prairies	26,0	28	21%	28	29%	12	2%	27	392	14	59	14	6,6	24
Cavendish	Côte St-Luc (René-Cassin)	25,9	29	21%	27	41%	6	7%	8	328	20	42	25	7,8	4
Pointe-de l'Île	Pointe-aux-Trembles/Montréal- Est (Octave-Roussin)	25,2	30	20%	29	5%	29			460	11	75	7	6,1	31
Jeanne-Mance	Plateau Mont-Royal	24,0	31	28%	18	13%	27	4%	21	304	22	45	21	6,8	22
Ouest de l'Île	Pierrefonds	18,9	32	15%	31	28%	13	3%	25	641	4	99	2	6,5	27
Ouest de l'Île	Dollard-des-Ormeaux	14,1	33	15%	30					273	25	39	27	7,0	17
de la Montagne (A)	Mont-Royal	13,4	34							379	15	64	13	5,9	33
Ouest de l'Île	Lac St-Louis	10,4	35	8%	32	21%	18	2%	28	262	26	42	23	6,2	29
						28%		6%		12 900		1 854		7,0	

Notes (a) : indice développé par le Conseil scolaire de l'île de Montréal, maintenant Comité de gestion de la taxe scolaire

Note (b) : selon la définition de Statistique Canada, vivant depuis moins de 5 ans au Canada à la date du recensement

ANNEXE 3

TABLEAU DE LA POPULATION (1996 ET 2001) PAR TERRITOIRE DE CLSC

Les 29 CLSC d'un coup d'oeil - Caractéristiques de la population

Population et taux d'accroissement, recensements de 1996 et de 2001

CLSC	Population totale 2001**	Population totale 1996**	Taux d'accroissement, 1996-2001
	nombre	nombre	%
Total Région de Montréal	1 812 720	1 775 845	2
Ahuntsic	77 590	76 700	1
Bordeaux-Cartierville	52 400	51 880	1
Côte-des-Neiges	130 380	126 575	3
De Rosemont	80 595	76 605	5
Des Faubourgs	45 825	42 985	6
Du Vieux La Chine	57 865	57 485	1
Hochelaga-Maisonneuve	48 735	44 965	8
La Salle	73 985	72 030	3
Lac Saint-Louis	78 665	75 905	4
Mercier-Est/Anjou	79 085	78 425	1
Métro	57 315	58 050	-1
Montréal-Nord	83 890	81 580	3
Notre-Dame	69 930	67 840	3
Olivier-Guimond	41 495	42 370	-2
Parc Extension	31 405	29 870	5
Petite Patrie	46 865	47 490	-1
Pierrefonds	126 075	123 145	2
Plateau Mont Royal	52 960	50 770	4
Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est	53 110	52 365	1
Pointe-Saint-Charles	13 280	13 115	1
René-Cassin	47 720	47 020	1
Rivière-des-Prairies	52 900	50 770	4
Saint-Henri	25 600	25 625	0
Saint-Laurent	72 255	69 125	4
Saint-Léonard	70 180	72 010	-3
Saint-Louis du Parc	37 760	38 125	-1
Saint-Michel	53 000	52 380	1
Verdun/Côte Saint-Paul	90 735	89 885	1
Villeray	61 110	60 755	1

** Ne tient pas compte du sous-dénombrement de la population au recensement. Ces effectifs diffèrent donc de ceux qui sont corrigés pour le sous-dénombrement.

Septembre 2003

© Direction de santé publique de Montréal

ANNEXE 4

LISTES DES MEMBRES DES COMITÉS FAMILLE ET SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE

MEMBRES DU COMITÉ FAMILLE

Organisme	ReprésentantE
Regroupement des organismes communautaires famille de Montréal (ROCFM)	Carol Gélinas Présidente
Centraide du Grand Montréal	Suzanne Girard Vice-présidente
Comité Femmes et développement régional	Kerlande Mibel
Comité sur les Services de garde à l'enfance	Nicole Ranger
Conseil de la famille et de l'enfance	Marguerite Blais Isabelle Bitaudeau
Forum jeunesse de l'île de Montréal	Caroline Rioux
Table de concertation des aînéEs de l'île de Montréal (TCAIM)	Cécile Plourde
Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes	Anne-Marie Rodrigues
Conseil central du Montréal métropolitain (CSN)	Véronique DeSève
Table des directeurs généraux des Commissions scolaires de l'île de Montréal	France Lemay
Regroupement des CPE de l'île de Montréal	Céline Marchand
Agence de développement des réseaux locaux des services de santé et des services sociaux de Montréal (Direction de la santé publique)	Francine Trickey
Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine-Direction des services à la famille Montréal	Danielle Bordeleau
Ville de Montréal –Direction de la sécurité du revenu et du développement social	Claudie Mompont
Conférence régionale des élus de Montréal	Alice Herscovitch Suzanne Pion

**COMITÉ SUR LES SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE
LISTE DES MEMBRES**

REPRÉSENTANT(E)	ORGANISME
Nicole Ranger	Présidente du Comité sur les services de garde
Claire Pelletier	Commissions scolaires de l'île de Montréal et vice-présidente du Comité sur les services de garde
Guy Arseneault	Regroupement des centres de la petite enfance de l'île de Montréal
Manon Perron	Conseil Central du Montréal métropolitain (CSN)
Claudie Mompont	Ville de Montréal
Sylvain Lévesque	Association des garderies privées du Québec
Tepny Pou	Ministère des Affaires municipales et de la Métropole
Céline Marchand	Regroupement des centres de la petite enfance de l'île de Montréal
Danielle Ripeau	Comité économie sociale de l'île de Montréal
Sandrine Tarjon	Association des haltes garderies communautaires du Québec
 <u>Personnes-ressources</u>	
Danielle Bordeleau	MFACF – Direction des services à la famille Montréal
Louise Comeau	MFACF – Direction des services à la famille Montréal
Sylviane Teyssédou	MFACF – Direction des services à la famille Montréal
Alice Herscovitch	CRÉ de Montréal
Suzanne Pion	CRÉ de Montréal